



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 1959

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la date des élections à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : les élections à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes sont prévues par décret pour se dérouler le 16 septembre prochain au niveau départemental et régional puis pour le 31 décembre au niveau national. La profession s'inquiète de n'avoir rien reçu des DDASS, chargées de l'organisation. Mme le ministre peut-elle préciser si ces élections se feront bien à la date prévue ou, à défaut, à quel moment est prévue leur organisation. Il faut souligner que ces élections sont un aboutissement important pour la profession et que le département des Yvelines est à l'origine de la création de cet ordre.

Texte de la réponse

la ministre de l'emploi et de la solidarité informe l'honorable parlementaire que le secrétaire d'Etat à la santé a été conduit, pour des raisons matérielles, à reporter les élections concernant l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Les dates initialement prévues rendaient impossible les convocations des électeurs dans des conditions satisfaisantes pour le bon déroulement de ces élections. Toutefois, ses services suivent ce dossier avec une grande attention.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1959

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2570

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3201